

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

du Conseil Scientifique Régional du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2017-01527-030-004

Dénomination du projet : Suivi de la population de Cincle plongeur

Lieu des opérations : Départements de l'Isère et de la Savoie

Bénéficiaire : Université Claude Bernard – Lyon 1

MOTIVATION OU CONDITIONS

Les oiseaux et en particulier les passereaux sont connus pour être d'excellents modèles et indicateurs pour traduire rapidement les variations de l'environnement dans lesquels ils évoluent, à condition que l'ensemble des précautions utiles et nécessaires soient prises, tant du point de vue scientifique que réglementaire.

La présente demande au terme de l'instruction conduite est une reconduction d'autorisation pour la période 2023 - 2027 faisant suite à celle obtenue pour la période 2018-2022. Elle vise à « identifier et comprendre les mécanismes d'adaptation des individus aux variations de l'environnement, à différents niveaux (démographique, comportemental, physiologique et génétique), à partir du suivi à long terme d'une population naturelle sur laquelle différents paramètres sont mesurés de façon standardisée, année après année, sur les oiseaux, leur comportement et leur reproduction ».

Les éléments mis à notre disposition pour rendre un avis quant à cette reconduction, montrent à leur lecture attentive, l'extrême qualité et la clarté, des documents proposés pour laquelle nous félicitons le demandeur.

L'ensemble des précautions sont prises, avec une stricte rigueur à la fois scientifique, éthique, et réglementaire pour éviter et réduire au maximum les impacts que les manipulations peuvent engendrées dans sa mise en œuvre. Cet ensemble répond de manière appropriée à la séquence éviter, réduire, compenser.

Dans ces conditions et sans observations, remarques ou conditions particulières l'avis rendu est favorable.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

DÉFAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

FAIT LE 07 janvier 2023

SIGNATURE

Olivier IBORRA

